



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Proyecto de dictamen103: Solicitud de evaluaciones complementarias para El desarrollo de un plan plurianual para las especies bálticas y demersales de las aguas suroccidentales

1. Exposición de los motivos – Contexto general

Con respecto a los trabajos iniciados, con el Plan de Gestión para el Báltico que servirá de modelo para los otros planes plurianuales, el CC Sur desearía formular varias peticiones de análisis específicas. Esto, a fin de mejorar en su momento oportuno esta futura herramienta, de manera que responda lo mejor posible a los objetivos de la PPC y de las partes implicadas.

Las diferentes peticiones están principalmente motivadas por una voluntad de ajuste de la evolución de las posibilidades de pesca interanuales, durante la fase final del alcance del RMS (MSY 2017 – 2020). Por otra parte, parece hoy en día necesario objetivar la toma de decisiones relativa a las posibilidades de pesca bajo el ángulo socioeconómico, a fin de implicarse plenamente en el desarrollo sostenible.

Con este motivo, se desea en último término que la fijación de las posibilidades de pesca se establezca, para el mayor volumen de poblaciones posible, mediante reglas de explotación contempladas en las horquillas de mortalidad por pesca que se decidan en el marco del futuro plan de gestión.

2. Modelizaciones para acompañar la transición hacia el RMS

a. Evaluación a medio plazo de diferentes situaciones

El CC sur solicita una evaluación de las reglas de explotación detalladas a continuación, según las modalidades e indicadores utilizados habitualmente, en el periodo 2017 – 2020.

Las situaciones de gestión previsible figuran a continuación:

- **Situación 1:** los TACs se fijan anualmente, entre 2017 y 2020, aplicando una mortalidad por pesca igual al valor medio de Frms
- **Situación 2:** En 2017 y 2018, los TAC se apoyan en la tasa media de Frms. Después, en 2019 y 2020, estos TACs se fijan de acuerdo con el valor inferior de Frms.
- **Situación 3:** En 2017 y 2018, los TAC se apoyan en el valor más alto de Frms. En 2019 y 2020, aplicación del valor medio
- **Situación 4:** roll over de todos los TACs utilizando los TAC 2016 como referencia.

En la medida de lo posible, sería bueno experimentar mecanismos de limitación de la variabilidad interanual. Además, estos trabajos deberían idealmente tener en cuenta el calendario de despliegue de la Obligación de Desembarque. De manera específica, en el caso del lenguado del Cantábrico se pide, por otra parte, la reactualización de los trabajos de peritaje conducidos por el CCTEP en 2013,



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

con el enfoque denominado «Tac Fixe Plurianual». Estos trabajos se llevarían a cabo explorando el mismo rango de TAC (desde 3500 hasta 4500Tn) y apoyándose en el valor medio de Frms.

Finalmente, las propuestas de medidas y de ejemplos de situaciones no pretenden ser más que una trama de los trabajos de exploración científicos pendientes. Apoyándose en su gran experiencia en este tema, el CC Sur no puede dejar de recomendar que se realicen por parte de científicos y partes implicadas trabajos preparativos para las modelizaciones. El párrafo precedente menciona la «regla de explotación», podría llevarse a cabo un análisis para dar con «el mejor» medio para alcanzar los objetivos destinados a desarrollar las mejores reglas de explotación posibles.

b. Gestión pluriespecífica

El CC sur estima que sería deseable una mayor convergencia de las posibilidades de pesca para las poblaciones cuyas capturas están fuertemente relacionadas entre si. Por ejemplo, definir grupos de especies que se gestionan (ej.: rape/raya/gallo) permitiría reducir la aparición de especies con restricción en algunas pesquerías. Definidos estos grupos, podrían desarrollarse medidas específicas límite de la diferencia relativa a cuotas entre las poblaciones. A tal fin, el CC sur espera de los expertos científicos la identificación de clusters de especies, a los que deberían aplicarse variaciones relacionadas de las posibilidades de pesca.

c. Normas de explotación para las poblaciones sin evaluación analítica

En el caso en que los trabajos del CIEM sobre las estimaciones de Frms lo permitieran, sería útil que se experimentaran *scénarii* similares a los mencionados en el punto 2.a. En caso contrario, deberían contemplarse reglas que se apoyen en las evoluciones de los índices de abundancia, como por ejemplo:

- Los TAC se aumentan en un 10%, si el promedio de abundancia de la población, de los dos años precedentes es superior o igual a más de un 20%, con relación al promedio de abundancia de los tres años precedentes;
- Los TAC se reducen, por el contrario, en un 15%, si el índice indica una menor abundancia, de un 20% o más, según los mismos criterios.

3. Indicadores solicitados

Se piden los indicadores habituales, provenientes de las evaluaciones biológicas y socioeconómicas:

- Indicadores biológicos
 - Abundancia (SSB)
 - Mortalidad por pesca y mortalidad por pesca relativa al Frms
 - Promedio de capturas
 - Porcentaje de variación de las posibilidades de pesca
 - Probabilidad de alcance de los objetivos biológicos fijados



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Riesgo de desplome de la biomasa
- ...

- Indicadores socioeconómicos
 - Evolución de la cifra de negocio de las flotas concernidas
 - Beneficio neto
 - Empleo
 - Capacidad de capitalización
 - ...

4. Integración de los aspectos socioeconómicos

a. Puntos de referencia socioeconómicos

A fin de mejorar el proceso general de fijación de las posibilidades de pesca, parecería hoy en día extremadamente útil poder disponer de indicadores socioeconómicos pertinentes, que permitan al Consejo de Ministros de la Unión hilar más fino en algunas de sus tomas de decisión.

A semejanza de los puntos de referencia biológica Biomasa Límite y Biomasa de Precaución, el CC sur desearía que se determinaran los siguientes indicadores:

- Una cifra de negocio mínima para que el 90% de las empresas pesqueras sean rentables y estén en condiciones de renovar su herramienta de producción,
- Una cifra de negocio mínima para que el 60% de las empresas pesqueras sean rentables y estén en condiciones de renovar su herramienta de producción.

Dichos indicadores deberán ser valorados, apoyándose en datos recabados por medio del descuento de flujos de caja (DCF), a escala del perímetro del CC Sur y según una metodología que permita una reactualización anual.

Con dichos puntos de referencia se pretende poder situar socioeconómicamente las pesquerías concernidas por el plan, anualmente, limitando en la medida de lo posible que el grado de incidencia en las empresas pesqueras sea demasiado fuerte.

b. Estimación del perímetro

De los contactos establecidos hasta entonces con los institutos científicos, se entiende que uno de los principales frenos a una mejor estimación de los elementos socioeconómicos es el enfoque monoespecífico. Por ello, el CC sur milita para que se aplique un enfoque global. Preocupado por una búsqueda entre equilibrio y funcionalidad, desearía que los expertos científicos apreciaran su propuesta de especies sometidas a este plan, determinando si la lista propuesta en el anexo II hace posible una tal toma en consideración.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Así pues, el CC sur solicita que la lista presentada en anexo II sea evaluada, de tal manera que se pueda contemplar de la mejor manera posible el aspecto socioeconómico en adelante. En efecto, para que se considere la problemática de las pesquerías mixtas y las dimensiones socioeconómicas, habría que incluir un máximo de especies contenidas en las composiciones de capturas (o al menos las que tienen un fuerte valor comercial y no solo las especies pescadas en grandes cantidades).

5. Apoyo a la puesta en marcha de una gestión que repose en la capacidad

Para el CC sur, la gestión por capacidad (Autorizaciones de pesca...) será uno de los principales vectores para alcanzar todos los objetivos definidos en el marco de la PPC.

En este contexto, y en relación con numerosas opciones existentes (EEP monoespecíficas, EEP par pesquería, niveles de referencia), el CC sur desearía que los expertos científicos valoraran la mejor manera de desplegar este modo de gestión, formulando recomendaciones.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

ANEXO 1

1. Presentación del enfoque en tres tiempos puesto en marcha en las Normas de las explotaciones

En el marco de la evaluación, podrían desarrollarse reglas de explotación, tres áreas de trabajo:

- (1) área monoespecífica
- (2) área pluriespecífica
- (3) área «limitaciones socioeconómicas»

(1) El primer tema de trabajo monoespecífico estaría focalizado en una exploración de las medidas específicas para una gestión población por población. (2) El tema de trabajo pluriespecífico tendría por objetivo el desarrollo de mecanismos que permitieran gestionar las poblaciones de manera conjunta. (3) En tercer lugar, este último tema de trabajo permitiría la exploración de medidas de encuadre/limitación socioeconómicas. Una vez trabajadas estas áreas, parecería pertinente considerarlas de manera acumulativa, en términos de posibilidades de pesca. Es decir que en cada etapa se calcule una cuota intermedia, para luego ajustar cada una de ellas para llegar a afinar la cuota final en la última etapa.

Este tema de trabajo global es una propuesta de gestión que permite integrar la particularidad de las pesquerías mixtas y los objetivos de las partes implicadas, cara a las posibilidades de pesca y de inclusión de parámetros socioeconómicos en la gestión. Esto permite desarrollar una gestión más cercana a la realidad, pero este enfoque y las diferentes medidas que van relacionadas no serían las únicas pendientes. En complemento a las reglas de explotación, habría que reflexionar sobre las medidas complementarias que se debieran aplicar, como la regulación del esfuerzo, de la capacidad, así como sobre las medidas técnicas, medidas de gestión de los factores puntuales (reclutamiento, gestión de las zonas de reproducción...) y espaciotemporales, por ejemplo.

2. Presentación del método que rige las Normas de explotación

Etapa 1: Gestión monoespecífica

Objetivo: limitar la variación interanual de las posibilidades de pesca con ayuda de Normas preestablecidas de fijación de las cuotas, alcanzando los objetivos de la PPC.

Medidas específicas:

- Poblaciones con evaluación analítica: TAC fijos plurianuales o medidas para enmarcar las variaciones interanuales de las posibilidades de pesca.
- Poblaciones sin evaluación analítica: medidas para encuadrar las evoluciones interanuales en función de los niveles de los indicadores disponibles.

Etapa 2: Gestión por grupo de especies



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Objetivo: definir los grupos de especies que se deben gestionar conjuntamente i.e. las especies que pertenecen a la misma composición de capturas (ej.: rape/ raya/gallo) para limitar la aparición de especies con restricción en algunas pesquerías.

Medidas específicas: una contención por lo alto en la diferencia relativa a las cuotas, entre las poblaciones que pertenecen a los grupos de especies predefinidos.

Etapa 3: Limitaciones socioeconómicas

Objetivo: definir umbrales mínimos de viabilidad socioeconómica de las empresas.

Medidas específicas: a partir de un estudio de viabilidad socioeconómica, estos umbrales mínimos podrían ser convertidos en cuotas mínimas, que si se rebasaran harían peligrar el futuro de las empresas.

Proyecto





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

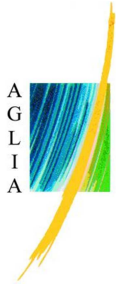
Anexo II: Lista de las poblaciones concernidas

Lista de las poblaciones concernidas por el plan

Lista de las poblaciones concernidas por el futuro plan plurianual:

- a) Rape (*Lophius budegassa*, *Lophius piscatorius*) VIIIc y IXa
- b) Rape (*Lophius budegassa*) VIIIa,b,d
- c) Merluza VIIIa,b,d (la población norte)
- d) Merluza VIIIc y IXa (la población sur)
- e) Gallo (*Lepidorhombus boscii*, *Lepidorhombus whiffiagonis*) VIIIc y IXa
- f) Gallo (*Lepidorhombus whiffiagonis*) VIIIa,b,d
- g) Cigala VIIIa,b
- h) Cigala del norte de Galicia
- i) Cigala del oeste Galicia y norte Portugal
- j) Cigala del suroeste y sur Portugal
- k) Cigala del golfo de Cádiz
- l) Cigala del Cantábrico
- m) Lenguado VIIIc y IXa
- n) Lenguado VIIIa,b
- o) Abadejo VIIIa,b
- p) Abadejo VIIIc
- q) Abadejo IXa
- r) Raya VIII y IXa
- s) Merlán VIII y IXa
- t) Solla VIII y IXa





Evaluation du taux de survie des captures indésirées de langoustines *Nephrops norvegicus* capturées au chalut de fond dans le golfe de Gascogne

Rapport intermédiaire de la 1^{ère} campagne d'échantillonnage

Avril 2016

Pour l'AGLIA¹ : T.RIMAUD et C.PITON

Pour l'Ifremer²: S.MEHAULT

1: AGLIA: Thomas RIMAUD / rimaud.aglia@orange.fr

2 : Centre Ifremer de Lorient : Sonia MEHAULT/sonia.mehault@ifremer.fr

1 Contexte

L'article 15 de la PCP (Règlement UE n° 1380/2013) définit l'obligation de débarquement de toutes les espèces soumises à quotas de manière progressive entre 2015 et 2019. Le Règlement prévoit plusieurs dérogations dont une pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés, compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème ». La langoustine pêchée au chalut dans le golfe de Gascogne a, selon une étude récente (Méhault et al., 2011), un taux de survie moyen de 51% [42-60], supérieur au taux de 30% adopté par le CIEM pour la gestion du stock évalué en 1975 par Gueguen et Charreau. Cependant, la durée de cette étude (3 jours) n'a pas été jugée suffisante par le Conseil Scientifique Technique et Economique des Pêches (CSTEP) pour définir un taux de mortalité fiable puisque sa stabilisation dans le temps n'a pas pu être démontrée. Sur la base de ces résultats, la Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures indésirées de langoustines pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439). Une nouvelle demande d'exemption à l'obligation de débarquement pourra être étudiée sous réserve que de nouveaux éléments scientifiques et techniques relatifs à la survie de la langoustine soient apportés.

Cette nouvelle étude s'inscrit dans le projet SURTINE, porté par l'AGLIA en partenariat scientifique avec l'IFREMER. Elle propose de mettre en application les recommandations faites par le WKMEDS (Workshop on Methods for Estimating Discards Survival, ICES, 2014) pour estimer la survie des captures indésirées de langoustines rejetées après chalutage dans le golfe de Gascogne. Sur le modèle des travaux menés par les suédois en 2015 (Nilsson et al., 2015), l'étude est réalisée en captivité dans des viviers à terre de manière à évaluer la vitalité des langoustines quotidiennement jusqu'à stabilisation de mortalité. Le protocole d'échantillonnage mis en place permet d'évaluer le taux de survie pour 2 pratiques de tri différentes : (1) remise à l'eau des rejets à la fin du tri par l'équipage (pratique standard) et (2) évacuation à la mer des langoustines indésirées au fur et à mesure du tri comme lors de l'utilisation de dispositif de retour à l'eau rapide (pratique en voie de généralisation¹). Plusieurs échantillonnages sont réalisés à 3 différentes périodes de la saison de pêche 2016 (avril=printemps, juin/juillet=été et septembre=automne) afin d'être représentatif des différentes conditions rencontrées sur la pêcherie.

Le présent rapport constitue une étape intermédiaire présentant les observations issues de la 1^{ère} campagne d'échantillonnage qui a eu lieu en avril 2016.

2 Matériel et méthodes

Conformément aux recommandations du WKMEDS, le suivi de la mortalité des langoustines a été réalisé en captivité. Les viviers à terre ont été préférés au milieu naturel pour des raisons logistiques (conditions météo, affrètement de navire, coûts...) et de protocole (la remontée quotidienne des échantillons et leur exondation sur le pont pour le suivi peuvent provoquer un stress et des traumatismes qui sont susceptibles d'impacter le taux de survie).

¹ Ces dispositifs sont déjà mis en œuvre par certains langoustiniers. L'arrêté du 14 avril 2016, modifiant l'arrêté du 9 décembre 2011 encadrant la pêche de la langoustine (*Nephrops norvegicus*) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e, rend obligatoire l'utilisation de ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2017.

2.1 Matériel

2.1.1 Les viviers à bord et à terre

Pour permettre de simuler un retour à l'eau des langoustines indésirées, suivre l'évolution de leur état de vitalité et leur survie, le choix du matériel s'est porté sur l'utilisation de viviers en eau, à bord du navire pendant l'échantillonnage, puis à terre pendant les 14 jours suivants.

Le vivier à bord :

Le vivier à bord du navire est celui utilisé par l'équipage pour la conservation des langoustines vivantes. Il fonctionne en circuit fermé et est alimenté en eau de mer naturelle prélevée en surface pendant le temps de route. Il est équipé d'un bulleur. L'eau est refroidie jusqu'à atteindre la température du fond, préalablement mesurée à l'aide d'une sonde fixée sur le chalut (cf. 2.3.1). En avril, la température des fonds de pêche atteignait 11°C.

Les viviers à terre :

Les viviers à terre sont situés dans un local fermé sur le port de pêche de Lorient. La proximité entre les viviers à terre et le lieu de débarque permet de réduire le temps de transport et d'exondation à quelques minutes. L'eau de mer est prélevée dans la rade de Lorient. Elle est fournie par les services du Port. Elle est traitée et contrôlée mensuellement pour un usage alimentaire. De manière à éviter toute contamination de l'eau, les viviers à terre qui fonctionnent en circuit fermé sont équipés d'un filtre biologique (charbon actif, maërl et zéolite), d'un filtre mécanique à sable, d'un écumeur et d'un traitement ultraviolet qui permettent à l'eau d'être recyclée en continu (Figure 1). Ils sont équipés d'un bulleur. La température de l'eau est maîtrisée et maintenue à 11°C grâce à un système de refroidissement.



Figure 1: Viviers de stockage des échantillons à terre

Les principaux paramètres physico-chimiques de l'eau des viviers sont vérifiés à bord et à terre :

- la température : elle doit être identique à celle observée au fond sur le secteur de pêche des échantillons à la même époque (11°C).
- la salinité : elle doit idéalement être identique à celle observée au fond sur le secteur de pêche des échantillons à la même époque (35psu).

Les taux de nitrite, ammonium, phosphate et silicate, indicateurs de la qualité de l'eau (Valentinsson et Nilsson, 2015), sont mesurés quotidiennement lors du suivi à terre.

Suite aux échanges entretenus avec les biologistes d'un aquarium ayant une expérience dans la conservation des crustacés en captivité, il est ressorti que l'apport alimentaire n'est pas nécessaire pour maintenir les langoustines en captivité 14 jours. Dans le cadre de cette étude, les langoustines n'ont donc pas été alimentées.

2.1.2 Les caisses

Afin d'assurer le suivi individuel de la vitalité des langoustines issues des 2 scénarios de tri, les individus sont placés dans des caisses alvéolées (Figure 2). Celles-ci sont composées de 135 alvéoles, chacune étant identifiée par un code (combinaison d'un chiffre et d'une lettre). Elles présentent également des perforations qui permettent la circulation d'eau. La ré-immersion dans des alvéoles individuelles permet également de limiter les risques de mortalité due aux conditions de captivité (Charreau et al, 1982).



Figure 2: Caisse alvéolée pour le maintien en captivité des langoustines

2.2 L'échantillonnage

L'échantillonnage s'est déroulé en Bretagne Sud au large de Belle-Ile-en-Mer, sur la Grande vasière du golfe de Gascogne (Figure 3) à bord d'un navire de pêche professionnel : le Côte d'Ambre, chalutier lorientais de 16,5m. Deux marées ont été réalisées : l'une pour capturer les individus qui constituent l'échantillon « contrôle » et l'autre pour capturer les individus de l'échantillon « test » (Tableau 1 et 2). Les captures sont réalisées par des chaluts jumeaux équipés des dispositifs sélectifs réglementaires pour le merlu (panneau à mailles carrées de 100mm) et pour la langoustine (cul en maillage de 80mm).

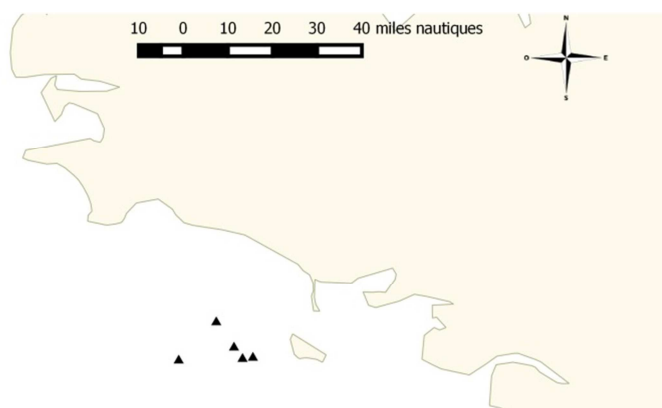


Figure 3 : Carte des zones d'échantillonnage de la campagne d'avril 2016

2.2.1 Echantillons « contrôle »

La mise en place d'un échantillon « contrôle » a pour but de dissocier l'éventuel effet du système expérimental (ie. mise en captivité) de l'effet de l'opération de pêche sur la vitalité des langoustines. Des langoustines destinées à être rejetées (954 individus) ont été prélevées le 8 avril 2016 au cours de deux traines courtes (± 1 heure), soit 14 jours avant la capture des échantillons « test » (Tableau 1). Elles sont maintenues en captivité et la veille de la marée d'échantillonnage « test », les individus bien vivants et en bon état physique (cf. 2.3.3), sont sélectionnés pour constituer l'échantillon « contrôle ». Il est alors constitué de 131 langoustines (50% mâles, 50% femelles) qu'on ne considère plus impactées par le stress de la capture au moment de ces observations en captivité. Cet échantillon a subi ensuite le même dispositif expérimental que les langoustines des échantillons « test » (captivité à bord et à terre).

Tableau 1: Synthèse des données d'échantillonnage « contrôle » d'avril 2016

Date	Opération de pêche	Temps de traine (h)	Profondeur moyenne de l'opération de pêche (m)	T°C de l'air (°C)	Scénario	Nb de caisses	Nb moyen d'individus par caisse	Temps d'exondation (min - max) minutes
08/04/2016	1	00:58	87	11,2	Contrôle	4	116	45 à 70
	2	01:13	90	11,2	Contrôle	4	123	41 à 68

2.2.2 Echantillons « test »

Les échantillons « test » sont réalisés à partir de traines standardisées d'une durée de 3 heures. Cette durée correspond au temps de trait moyen pratiqué par les navires commerciaux lors de la pêche de la langoustine au chalut. Une fois sur le pont, la capture est triée par l'équipage. Pour chaque trait, chacun des deux scénarios de tri sont échantillonnés : (1) le tri standard (ci-après nommé scénario « standard » dans la suite du document) et (2) le tri simulant l'utilisation d'un dispositif permettant un retour à l'eau rapide des langoustines (ci-après nommé scénario « dispositif »). Pour cette première campagne d'avril 2016, l'ensemble de l'échantillonnage « test » a été réalisé en 1 journée. Trois traits de chalut ont été réalisés et pour chacun d'eux le scénario standard et simulation de dispositif ont été échantillonnés. Pour chaque trait et chaque scénario, près de 270 individus sont placés dans deux caisses alvéolées, à l'exception du scénario « standard » du dernier trait pour lequel seulement 132 individus ont été prélevés (1 caisse) (Tableau 2). L'état de vitalité est relevé pour chaque langoustine avant d'être mis en caisse (cf. 2.3.3).

Tableau 2: Synthèse des données d'échantillonnage « test » d'avril 2016

Date	Opération de pêche	Temps de traine (h)	Profondeur moyenne de l'opération de pêche (m)	T°C de l'air (°C)	Scénarios	Nb de caisses	Nb moyen d'individus par caisse	Temps d'exondation (min – max) Minutes
21/04/2016	1	03 :00	87	15,7	Standard	2	133	96 à 118
					Dispositif	2	130	45 à 109
	2	03:06	101	16,2	Standard	2	134	75 à 94
					Dispositif	2	132	27 à 70
	3	03:06	92	19,1	Standard	1	132	63
					Dispositif	2	132	25 à 69

Le protocole retenu prévoyait de standardiser la durée écoulée entre l'arrivée du cul du chalut sur le pont (T0) et la remise à l'eau des rejets par l'équipage à 60 minutes (T60), temps représentatif du temps de tri moyen des langoustiniers. Cependant la standardisation du temps d'exondation n'a pas pu être respectée pour les 2 premières opérations de pêche pour des raisons pratiques (Tableau 2).

2.2.2.1 Scénario « standard »: Pratiques de tri standard

Un échantillon aléatoire de langoustines est prélevé parmi les rejets tombés dans des paniers sur le pont (toutes espèces confondues). Le prélèvement est réalisé en une seule fois après un temps d'exondation compris entre 63 minutes et 118 minutes (Tableau 2). Un total de 665 individus pour l'ensemble des opérations de pêche sont prélevés sans tenir compte de leur état physique ni de leur vitalité (cf.2.3.3). Afin d'assurer le caractère aléatoire de l'échantillon, ce dernier est composé de prélèvements réalisés dans différents paniers de rejets.

2.2.2.2 Scénario « dispositif »: Pratiques de tri simulant l'utilisation d'un dispositif de retour à l'eau rapide des langoustines

Ce scénario a pour but de simuler l'effet de l'utilisation de dispositif pendant le tri de la capture en : 1) limitant l'écrasement des langoustines et 2) simulant un retour à la mer au fur et à mesure du tri. Dans ce cas, seuls les rejets de langoustines sont mis dans un panier au fur et à mesure du traitement de la capture et un sous échantillon de taille n est prélevé toutes les 10 minutes entre le début du tri (T0') et l'heure de fin d'échantillonnage, initialement prévu à 60 minutes après l'arrivée du cul sur le pont (T60) (simulation d'un rejet au fur et à mesure).

La taille des sous-échantillons n dépend du temps entre l'arrivée du cul sur le pont et le début du tri (T0' – T0).

$$n = 135 / \frac{60 - (T0' - T0)}{10}$$

n varie généralement de 30 à 35 individus. Au total, pour l'ensemble des 3 opérations de pêche, 788 langoustines, soit 6 caisses d'environ 135 individus ont été échantillonnées.

Toutes les 10 minutes, le sous échantillon est ajouté aux caisses immergées jusqu'à ce qu'elles soient complètes. Le premier sous échantillon est immergé après un temps d'exondation compris entre 25 minutes et 45 minutes. Le dernier sous échantillon est immergé après un temps d'exondation finalement compris entre 69 minutes et 109 minutes (Tableau 2).

2.3 Les mesures

2.3.1 Mesures des paramètres physico-chimiques au fond de l'eau

Une sonde NKE positionnée sur la corde de dos du chalut permet de mesurer et relever les profils de température et de salinité sur les lieux de pêche échantillonnés. Quelques jours avant l'échantillonnage « test », les profils sont enregistrés afin de fixer la température de l'eau des viviers à bord et à terre à 11°C.

2.3.2 Les variables

Les variables externes :

Des variables environnementales peuvent expliquer la fluctuation des taux de mortalité. Plusieurs variables sont collectées, comme la température de l'air, l'humidité, la pression atmosphérique, le type de sédiment, le volume et la composition des captures, etc. La durée d'émersion est également une variable clef pour la survie, elle est donc calculée pour chaque échantillonnage.

Les variables individuelles :

Les caractéristiques physiques des langoustines mises en alvéoles sont relevées à leur mort ou à l'issue des 14 jours d'observation. Ainsi, les caractéristiques suivantes sont systématiquement relevées : nombre de pinces, nombre d'antennes, nombre d'yeux, nombre de pattes, longueur céphalothoracique, sexe, poncture (signe d'un barotraumatisme selon Albalat et al., 2009 ; Ridgway et al., 2006). Les langoustines ayant muées en viviers sont également identifiées.

2.3.3 Evaluation de la vitalité

L'état de vitalité de chacun des individus échantillonnés est noté une première fois à bord lors de la mise en caisse. Il est ensuite relevé quotidiennement pendant 14 jours de suivi à terre. Il se décline en 3 états :

- ✓ Bien vivant : la langoustine est tonique, capable de « flip-tail », elle bouge sans stimulus.
- ✓ Moribond : la langoustine est vivante, peu tonique (bouge les pattes et antennes), bouge lentement ou si elle est stimulée.
- ✓ Mort : aucun mouvement, aucun tonus, ne réagit pas au stimulus.

Lors de l'échantillonnage à bord, les individus bien vivants et moribonds sont conservés et placés dans les caisses alvéolées. Les individus morts ne sont pas ré-immergés en vivier. Une alvéole est alors laissée vide.

2.3.4 Taux de mortalité

Le nombre d'individus morts par caisse est comptabilisé quotidiennement à partir du jour d'échantillonnage (J0) afin d'en déduire un taux de mortalité. Il est cumulé chaque jour d'observation pendant 14 jours, pour chaque scénario de tri et chaque opération de pêche. Le taux de mortalité cumulé est moyenné sur le nombre d'opérations de pêche (3 pour la campagne d'avril). Le taux de mortalité cumulé final est calculé après 4 jours de stabilisation du taux de mortalités journalier.

Pour chaque scénario, le taux de mortalité cumulé journalier peut donc s'exprimer comme :

$$TM_{j,sc,OP} = \frac{\sum_{i=1}^j M_{i,sc,OP}}{N_{sc,OP}}$$

Et le taux de mortalité moyen cumulé comme :

$$\overline{TM}_{j,sc} = \frac{1}{3} \sum_{OP=1}^3 TM_{j,sc,OP}$$

Avec :

$TM_{j,sc,OP}$ = taux de mortalité journalier des langoustines rejetées par scénario de tri et par opération de pêche au jour j

$\overline{TM}_{j,sc}$ = taux de mortalité moyen cumulé au jour j

$N_{sc,OP}$ = nombre total d'individus échantillonnés par scénario de tri et par opération de pêche
sc = scénario (« standard », « dispositif »)

M = nombre d'individus morts

j = Jour de suivi

L'écart-type (σ) de chaque taux de mortalité moyen est calculé pour refléter la variabilité inter-trait.

3 Résultats

Les échantillons « contrôle » :

Le taux de mortalité cumulé des contrôles augmente progressivement jusqu'à 5,3% entre J1 et J3 puis se stabilise jusqu'au 7^{ème} jour (J7). Une 2^{ème} augmentation est observée à partir de J7 (<1.5% par jour). Le taux de mortalité cumulée des contrôles à J10 est de 9,9%, et il augmente plus sévèrement entre J10 et J14 pour atteindre près de 14% (Figure 4).

Les échantillons « test » de scénarios « standard » et « dispositif » :

Dès le jour d'échantillonnage (J0) une différence du taux de mortalité cumulé moyen entre les 2 scénarios de pratique de tri est observée, puisque 25,9% d'individus du scénario « standard » sont morts contre 18,7% d'individus pour le scénario « dispositif ».

La majorité des mortalités des échantillons « test » a été observée entre J0 et J5 : 53.6% de mortalité cumulée pour le scénario « standard » et 50.2% de mortalité pour le scénario « dispositif ». La moyenne du taux de mortalité quotidien sur la période J1-J5 est de 6.3% pour le scénario « standard » et de 5.5% pour le scénario « dispositif ».

Dès le 6^{ème} jour de suivi (J6), le taux de mortalité quotidien diminue et se stabilise pour atteindre en moyenne 1.1% ($\sigma=0.34\%$) pour le scénario « standard » et de 0.8% ($\sigma=0.51\%$) pour le scénario « dispositif ». Par ailleurs, à partir de J6, la moyenne des taux de mortalité quotidien pour les 2 scénarios est du même ordre de grandeur que celle observée dans l'échantillon contrôle (0.8% par jour).

A J10, après 4 jours de stabilisation de la mortalité, le taux de mortalité cumulée moyen est de (Figure 4) :

- 59,2% ($\sigma=7.1\%$) pour le scénario « standard » soit 40,8% de survie.
- 54,3% ($\sigma=9.3\%$) pour le scénario « dispositif » soit 45,7% de survie.

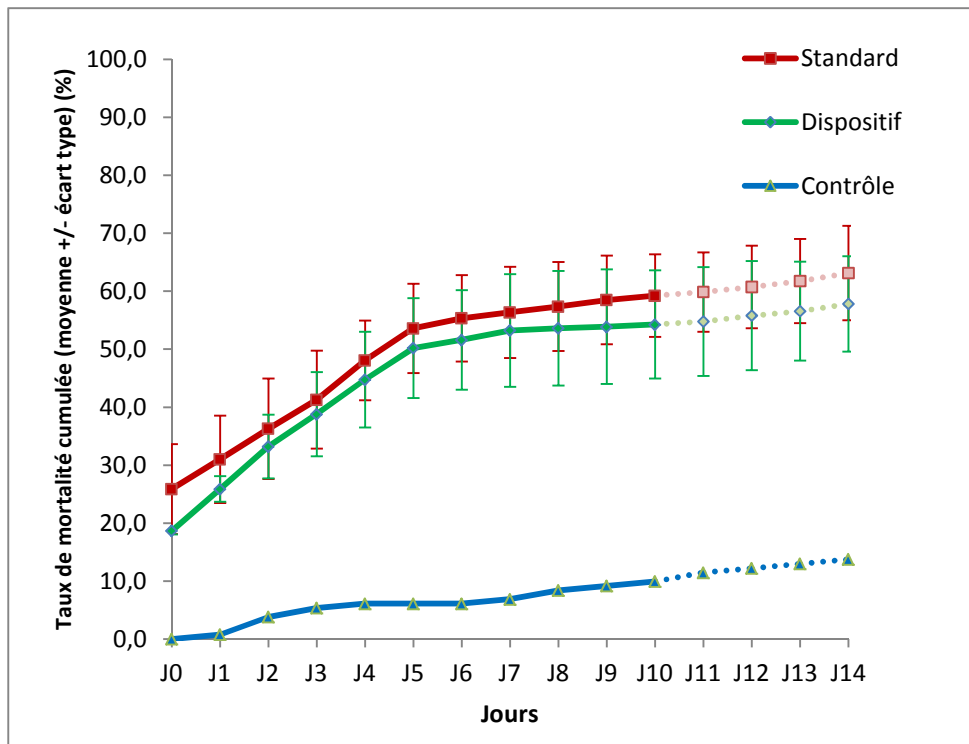


Figure 4: Taux de mortalité cumulée moyen et écart-types en fonction des différents scénarios

4 Discussion :

Les résultats obtenus lors de cette première expérimentation sont cohérents avec ceux obtenus dans d'autres études dans le golfe de Gascogne (taux de survie de 51% [42-60] pour Méhault et al. (2011) et 37,30% [32-48] pour Gueguen et Charuau (1975)). Il est par ailleurs cohérent avec les études menées dans d'autres zones géographiques montrant un taux de mortalité compris entre 25 et 70% (Castro et al. ,2003 ; Wileman et al., 1999 ; Ridgway et al. ,2006 ; Nilsson et al. 2015).

Tout au long des 10 premiers jours de suivi, une mortalité plus forte pour le scénario « standard » que pour le scénario « dispositif » a été observée, probablement provoquée par le stress dû au temps d'exondation et à l'écrasement par le reste de la capture sur une durée plus longue pour le scénario « standard » (Bergmann et al., 1998 ; Wileman et al., 1999).

L'utilisation des dispositifs de remise à l'eau des langoustines permettent le retour des captures indésirées dans leur milieu au fur et à mesure du tri. Cependant, la simulation par le scénario « dispositif » minimise le bénéfice de la diminution du temps d'exondation. En effet, un sous échantillon est prélevé seulement toutes les 10 minutes et leur mise en alvéoles nécessite de ressortir la caisse des viviers pendant quelques minutes, ce qui peut induire un stress supplémentaire à celui qui serait observé en conditions réelles d'utilisation de dispositif d'évacuation.

Conformément à ce qui a été observé par Castro et al. (2003) et Wileman et al. (1999), la majorité des mortalités des échantillons « test » a été observée dans les premiers jours qui ont suivi l'échantillonnage. Dans la présente étude, la mortalité s'est stabilisée à partir de J6. Le suivi s'est poursuivi à terre pendant 14 jours et l'augmentation de mortalité des contrôles observée à partir de J7, suggère un effet du système expérimental sur la vitalité des individus maintenus en captivité. Nous considérons alors que la mortalité observée jusqu'au début de la stabilisation (J6) peut être attribuée en grande partie au stress induit par la pêche. Aux vues des mortalités observées dans les

contrôles, la mortalité des échantillons « test » après J10 peut être attribuée en grande partie au stress induit par une captivité prolongée. Pour cette raison, les résultats présentés correspondent aux taux de mortalité cumulée par scénario après 4 jours de stabilisation, soit jusqu'à J10.

Différentes études sur le taux de survie des langoustines (Nilsson et al., 2015, Castro et al., 2003) ont démontré que le temps d'exondation sur le pont était un élément majeur pour la survie des langoustines. De ce fait, le protocole standardise un temps d'exondation maximal de 60 minutes. Ce paramètre n'a pas pu être maîtrisé sur l'ensemble des opérations de pêche. Les résultats présentés intègrent donc une variable supplémentaire, le temps d'exondation sur le pont. Cette variable pourra être étudiée ultérieurement, à l'issue des 3 campagnes d'échantillonnage.

Dans les viviers à terre, les conditions environnementales naturelles ont tenté d'être reproduites au maximum (température, salinité, luminosité). Cependant, le système expérimental n'est pas parfait. Par exemple, la salinité sur les lieux de pêche était de 35psu alors que dans les viviers à terre elle n'était que de 31psu. Les variations entre les conditions naturelles et les conditions expérimentales peuvent donc en partie expliquer la mort des individus lors du suivi.

Lors de cette expérimentation, plusieurs individus (4%) ont mué en vivier. La mortalité de ces individus observée par la suite peut s'expliquer par le dispositif expérimental, par exemple le manque de place dans les alvéoles pour leur processus de mue. Cependant, une évaluation du taux de mortalité en excluant les langoustines ayant mué en vivier ne fait pas ressortir de différences majeures pour les 2 scénarios (de l'ordre de $\pm 1\%$ de mortalité chaque jour). Les individus ayant mué dans les viviers ont donc été conservés dans la présentation des résultats.

L'analyse du taux de survie sera complétée et approfondie à l'issue des trois périodes d'échantillonnage par une analyse des différents paramètres qui peuvent affecter l'état de vitalité des langoustines rejetées (paramètres environnementaux et physiques).

5 Conclusion

Les résultats de cette première campagne d'échantillonnage sont cohérents avec les études sur la survie des langoustines réalisées dans le golfe de Gascogne. A J10, après 4 jours de stabilisation de la mortalité, le taux de mortalité cumulée moyen est de :

- 59,2% ($\sigma=7.1\%$) pour le scénario « standard » soit 40,8% de survie.
- 54,3% ($\sigma=9.3\%$) pour le scénario « dispositif » soit 45,7% de survie.

Ils confirment d'une part le potentiel de survie des langoustines rejetées, et ils sont d'autre part du même ordre de grandeur que ceux des précédentes études. Par ailleurs, une différence entre les pratiques de tri, « standard » ou « dispositif », est observée.

6 Remerciements

Cette étude a été réalisée grâce à un financement du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, de France Filière Pêche, de l'Ifremer ainsi que des Régions Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes dans le cadre du projet SURTINE. Merci au patron et à l'équipage du Côte d'Ambre pour leur accueil et leur collaboration dans la mise en place du protocole. Merci également à Jean-Marie Carré, biologiste à Océanopolis pour ses conseils relatifs au maintien de la langoustine en captivité.

7 Références

- Albalat, Amaya , Gornik, Sebastian G. , Atkinson, Robert J. A. , Coombs, Graham H. et Neil, Douglas M., 2009 , Effect of capture method on the physiology and nucleotide breakdown products in the Norway lobster (*Nephrops norvegicus*), *Marine Biology Research*, 5: 5, 441 — 450.
- Arrêté du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2011 encadrant la pêche de la langoustine (Nephrops norvegicus) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e*, 2016, DEVM1609351A 129.
- Bergmann, M. J. N., Ball, B., Bijleveld, C., Craeymeersch, J. A., Munday, B. W., Rumohr, H., and van Santbrink, J. W. 1998. Direct mortality due to trawling. NIOZ-Rapport 1998-1 RIVODLO Report C003/98. Netherlands Institute for Sea Research, Den Burg, Texel. 404 pp.
- Castro M., Araujo A., Monteiro P., Madeira AM. et Silvert W., 2003. The efficacy of releasing caught *Nephrops* as a management measure. *Fisheries Research*, 65: 475-484.
- Charuau A., Morizur Y., Rivoalen J.J., 1982. Survival of discarded *Nephrops norvegicus* in the Bay of Biscay and in the Celtic Sea. ICES-CM-1982/B:13.
- Guéguen J. et Charuau A., 1975. Essais de détermination du taux de survie des langoustines hors taille rejetées lors des opérations de pêche commerciale. CIEM, CM 1975/K:12.
- Harris and Ulmestrand, 2004. Discarding Norway lobster (*Nephrops norvegicus* L.) through low salinity layers – mortality and damage seen in simulation experiments. *ICES Journal of marine science*, 61: 127-139.
- ICES, 2014. Report of the workshop on methods for estimating discards survival (WKMEDS).
- Mehault, S., Morandeau, F., Kopp, D., 2011. Survival of discarded *Nephrops* after trawling in the Bay of Biscay. *Fish. Res.*
- Nilsson, H.C, Ulmestrand, M., Thorvaldsson, B., Hilvarsson, A., Valentinsson, D. 2015. Gear effects on mortality of discarded Norway lobster (*Nephrops norvegicus*) in Swedish fisheries. Swedish University of Agricultural Sciences, Department of Aquatic Resources, Institute of Marine Research.
- Règlement (UE) N°1380/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n°1954/2003 et (CE) n°1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) n°2371/2002 et (CE) n°639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil*. *Journal officiel de l'Union européenne*, 2013, 354/61.
- Règlement délégué (UE) 2015/2439 de la Commission du 12 octobre 2015 établissant un plan de rejets pour certaines pêcheries démersales dans les eaux occidentales australes*, 2015, 336/36-41.
- Ridgway ID, Taylor AC, Atkinson RJA, Chang ES, Neil DM. 2006. Impact of capture method and trawl duration on the health status of the Norway lobster, *Nephrops norvegicus*. *Journal of Experimental Marine Biology and Ecology*. 339:135-147.
- Valentinsson, D., Nilsson, H., 2015. Effects of gear and season on discard survivability in three Swedish fisheries for Norway lobster (*Nephrops norvegicus*).
- Wileman, D. A., Sangster, G. I., Breen, M., Ulmestrand, M., Soldal, A. V., and Harris, R. R. 1999. Roundfish and *Nephrops* survival after escape from commercial fishing gear. Final report to the EC (FAIR-CT95-0753), Brussels.